

Interpellation présentée par le député:

M. Guy Mettan

Date de dépôt: 21 avril 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Pourquoi le canton de Genève ne conserverait-il pas l'actuel certificat de salaire ?

Ce sont les cantons qui exercent la souveraineté fiscale et qui perçoivent les impôts. Dès lors, ce sont les cantons, et non la Confédération, qui ont la charge d'introduire le nouveau modèle de certificat de salaire, lequel pose un nombre de problèmes administratifs très lourds et engendre de grosses charges pour les entreprises, et notamment pour les PME et les petites organisations qui emploient du personnel.

La surcharge bureaucratique provoquée par ce nouveau certificat ne se justifie pas. Plusieurs cantons alémaniques et, en Suisse romande, le canton de Fribourg, s'opposent au nouveau certificat et exigent le maintien du certificat actuel. Genève pourrait donc très bien s'associer à ce mouvement.

Les questions qui se posent donc sont les suivantes : pourquoi le canton de Genève ne conserverait-il pas l'actuel certificat de salaire ? Pourquoi notre canton ne s'associerait-il pas au mouvement en faveur du maintien du système actuel ? Qu'est-ce qui oblige le canton à appliquer le nouveau modèle et à renoncer à l'ancien ? Y a-t-il des risques à maintenir l'actuelle forme de déclaration des salaires et à refuser l'introduction du nouveau modèle ? Y aurait-il une solution alternative qui permettrait de combler les lacunes de l'actuel certificat tout en évitant les défauts du nouveau modèle proposé ?